

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 17 MAI 2022 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, M. Jean-Pierre BOUVET, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, Mme Jacqueline COTTIER, M. Marc DERENNES, M. Etienne de ROUGÉ, M. Denis GUÉMAS, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, Mme Edwina PIVERT, M. Olivier de ROUGÉ.

Absents excusés : M. Marc BOUVET, Mme Bernadette BAUDRAIS a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BOUVET, M. Patrick CRONIER,

Secrétaire de Séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Approbation des comptes-rendus des séances des 05 Avril 2022 et 14 Avril 2022 qui ne donnent lieu à aucune observation.

[DCM 2022-05-01 – ANNULATION TRANSFERT BAIL COMMERCIAL DU COMMERCE MULTI-SERVICES DE CHENILLÉ-CHANGÉ](#)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération DCM n° 2022-04BIS-01 en date du 14 Avril 2022 décidant le transfert du bail commercial, à compter du 02 Mai 2022, résultant d'un acte reçu par Maître Antoine MIGOT, Notaire à LE LION D'ANGERS, en date du 21 Avril 2021 ayant commencé à courir le 01 Juin 2019 pour se terminer le 31 Mai 2028 de Madame Laurence SAUQUES à Madame Florence ANDRAULT née ROINÉ et demandant que les travaux, n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration en mairie par le locataire actuel, soient démontés avant le transfert du bail commercial.

Considérant que la vente du fonds de commerce de Madame Sauques n'a pas eu lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, l'annulation du transfert du bail commercial de Madame Laurence SAUQUES à Madame Florence ANDRAULT,
- demande, par 09 voix Pour et 04 abstentions, que les travaux, n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration en mairie par le locataire actuel, soient démontés ou régularisés en déposant une déclaration préalable en Mairie avant le 30 Juin 2022.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

[DCM 2022-05-02 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022](#)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2021/2022 pour les enfants domiciliés dans la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits nécessaires au règlement des frais de fonctionnement des écoles selon l'état ci-dessous.

| | |
|--|-----------------|
| Ecole Publique LE LION D'ANGERS - Art 62878 | 444,33 € |
| 1 enfant x 444,33 € | 444,33 € |

| | |
|--|-------------------|
| Ecole Publique THORIGNE d'ANJOU - Art 62878 | 3 600,00 € |
| Maternelle – 2 enfants x (estimation) | 2 600,00 € |
| Primaire – 2 enfants x (estimation) | 1 000,00 € |

| | |
|--|-------------------|
| SIUP Chambellay - La Jaille - Art 62878 | 4 837,57 € |
| 5 enfants x 967,51 € | 4 837,57 € |

| | |
|--|-----------------|
| Ecole Publique Saint Martin du Bois - Art 62878 | 449,64 € |
| Primaire : 1 enfant x 449,64 € | 449,64 € |

| | |
|--|-------------------|
| Ecole Montreuil sur Maine - Art 62878 | 3 340,00 € |
| 4 enfants x 835,00 € | 3 340,00 € |

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Ecole de Querré - Art 62878 | 1 500,00 € |
| 2 enfants x (estimation) | 1 500,00 € |

| | |
|--------------|--------------------|
| TOTAL | 14 171,54 € |
|--------------|--------------------|

Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2022.

Madame Edwina PVIERT, concernée par la délibération suivante, se retire.

DCM 2022-05-03 – DEMANDES DE SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes des familles de la Commune pour une participation aux voyages scolaires de leurs enfants :

-Monsieur Mignot et Madame Fradin : séjour culturel à Paris du 23 au 25 Mars 2022 pour leur fille Laly Mignot

-Monsieur Besnard et Madame Béasse : séjour culturel à Paris du 23 au 25 Mars 2022 pour leur fille Lilou Besnard

-Monsieur Verdillon et Madame Pivert : classe de neige à Hauteluce du 26 Mars Au 01 Avril 2022 pour leurs enfants Soren et Izia Verdillon

-Monsieur et Madame Leroux : classe de neige à Hauteluce du 26 Mars Au 01 Avril 2022 pour leurs enfants Maelys et Corentin Leroux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide d'octroyer une subvention de 50 euros par enfant ayant participé à un voyage scolaire, à savoir :

-Monsieur Mignot et Madame Fradin : 50 euros

-Monsieur Besnard et Madame Béasse : 50 euros

-Monsieur Verdillon et Madame Pivert : 100 euros

-Monsieur et Madame Leroux : 100 euros.

-charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention sur présentation d'un justificatif de présence au voyage et d'un RIB.

Madame Edwina PIVERT réintègre la réunion du Conseil Municipal.

DCM 2022-05-04 – CONTRAT DE MAINTENANCE RÉSEAUX TV CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat de maintenance 2022 des réseaux TV des communes déléguées de la commune de Chenillé-Champteussé par l'entreprise Antenne Anjou Numérique (AAN) sise 51, rue la Châtaigneraie 49080 Bouchemaine, pour un montant annuel de 3.487,00 euros H.T. comprenant la maintenance préventive et curative pour une période de trois ans à compter du 01 Janvier 2022 et jusqu'au 31 Décembre 2024.

Considérant le Cahier des Clauses Techniques sur la maintenance préventive et curative figurant au contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-accepte le contrat de maintenance des réseaux TV des communes déléguées de la commune de Chenillé-Champteussé à passer avec la société AAN pour une période de trois ans à compter du 01 Janvier 2022 et jusqu'au 31 Décembre 2024.

-charge Monsieur le Maire de signer le contrat et tout document s'y rapportant.

DCM 2022-05-05 – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU GROUPE DE TRAVAIL PLUi/PLH de la CCVHA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération DCM n° 2022-03-04 du 01 Mars 2022 relative à la nomination d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la sous-commission PLH-PLUi de la CCVHA.

Considérant que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou veut mettre en place, en complément de la sous-commission PLH/PLUi, trois groupes de travail afin qu'ils assurent le lien avec les conseils municipaux, qu'ils permettront la définition d'un PLUi et d'un PLH plus en lien avec les particularismes locaux du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Jacqueline COTTIER, Monsieur Marc DERENNES, Monsieur Étienne de ROUGÉ et Monsieur Denis GUÉMAS en qualité de représentants au groupe de travail PLH/PLUi de la CCVHA et charge Monsieur le Maire de faire part de cette désignation à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

Le Conseil Municipal établit le tableau des permanences pour les élections législatives des 12 et 19 Juin 2022.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions ci-dessous présentent un compte rendu de leurs dernières réunions :

-Fleurissement

- ✓ Chaque habitant de la Commune a reçu, dans sa boîte aux lettres, le bulletin d'inscription pour participer aux maisons fleuries 2022 accompagné du règlement.
- ✓ Remerciements aux établissements TURC pour le don de 110 dalhias par commune à l'occasion de leur 110^{ème} anniversaire
- ✓ Les plantations d'été ont été faites ce jour.

-Bâtiments

-Communication – Promotion – Cohésion

-Carte communale

-Le chantier de restauration de la Vierge doit se terminer cette semaine pour la partie de Cédric COURTOIS. Il reste ensuite les aménagements paysagers et l'illumination.

La dorure de la couronne de la Vierge n'a pas été prévue. Le devis s'élève à la somme de 1.860,00 euros H.T.. Celui-ci est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Questions diverses

*La réunion publique pour l'extension de la SEDA est prévue le Lundi 20 Juin 2022 à 20 h 30 salle des fêtes de Champteussé sur Baconne.

*Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 25 Janvier 2022 de faire une proposition d'achat à Monsieur et Madame Joseph VERDON pour les bâtiments composés d'un atelier en bois que la commune loue, d'une étable attenante, d'une ancienne grange et d'un abri en tôle, pour un montant de 80.000,00 euros frais de notaire compris et la prise en charge du bornage du terrain à hauteur de 1.000,00 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la famille Verdon lui indiquant qu'il avait reçu une offre supérieure hors frais de notaire et de géomètre en précisant également qu'il était nécessaire de vendre la globalité des bâtiments en un seul lot et qu'il n'y aura pas de division.

*Prochaines réunions du Conseil Municipal le Mardi 21 Juin 2022 à 20 h 30 et le Mardi 13 Septembre 2022 à 20 h 30.

*Recrutement en CDD du 20 Mai 2022 au 10 Août 2022 de Béatrice DANH-MACH, Adjoint Technique, à raison de 7 heures semaine suite à la mise en disponibilité d'Estelle SOYER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

Ont signé les membres présents,

| | |
|---|---|
| Guy CHESNEAU Maire | |
| Jean-Pierre BOUVET Maire délégué | |
| Virginie DUGAST Maire déléguée | |
| Pierre-Yves VIGNAIS Adjoint | |
| Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN Adjointe | |
| Jacqueline COTTIER Conseillère municipale | |
| Marc DERENNES Conseiller municipal | |
| Etienne de ROUGÉ Conseiller municipal | |
| Marc BOUVET Conseiller municipal | Absent excusé |
| Bernadette BAUDRAIS Conseillère municipale | Absente excusée A donné pouvoir à Jean-Pierre BOUVET |
| Denis GUÉMAS Conseiller municipal | |

| | |
|--|---------------|
| Pierre-Alexis BERNADEAUX Conseiller municipal | |
| Patrick CRONIER Conseiller municipal | Absent excusé |
| Edwina PIVERT Conseillère municipale | |
| Olivier de ROUGÉ Conseiller municipal | |